

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
27 mai 2016

Nombre de conseillers
en exercice : **14**

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°6-12

Cession d'une partie de la
parcelle :
section B – numéro 609
à TIGF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize** et le **six juin**, à **21 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS (Procuration), RAMEAU, Mmes GERARD (Procuration), SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (procuration), M. ROUCH.

Absentes excusées : M. AMOUROUX (Proc. Mme GERARD)

Mme TONELLO (Proc. M. SANS)

Mme CAHUZAC (proc. Mme AIMONE-CAT)

Monsieur PIZZATO Jean-Luc est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du souhait de TIGF d'acquérir une partie de la parcelle sise à Boussens, cadastrée section B, numéro 609, sur laquelle est positionné un poste de sectionnement de gaz leur appartenant.

La partie de terrain demandée de 5 m X 29.5 m environ est entièrement boisée et ne présente aucun intérêt pour la Commune. Monsieur le Maire propose donc de céder cette partie de parcelle pour l'euro symbolique.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- de céder à la Société TIGF une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 609 propriété de la commune, conformément au plan joint ;
- de céder cette partie de parcelle pour l'euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **9 juin 2016**

Pour copie conforme,

En Mairie, le **7 juin 2016**

Le Maire,
C. SANS

